



Association régionale de l'action sociale
District d'Aigle et Pays-d'Enhaut

Au Conseil intercommunal

Réunis en assemblée générale extraordinaire le 22.09.2022, les délégués des communes membres de l'ARASAPE ont décidé :

- **D'approuver les conclusions du préavis n° 10-2022 « Vente du bâtiment propriété de l'ARASAPE », soit :**
 - 1. D'autoriser le Comité à vendre, pour le prix de CHF 2'675'000.-, la parcelle RF n° 141 de 1'183 m² sise à Bex, Avenue de la Gare 14, comprenant :
 - a) Une habitation à affectation mixte de 370 m²
 - b) Une place-jardin de 813 m²
 - 2. D'accepter que le produit de la vente, après déduction des frais inhérents et remboursement de l'hypothèque, soit porté sur un compte spécifique à créer au Bilan
 - 3. D'autoriser le Comité à signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération

Les décisions adoptées par le Conseil intercommunal étant soumises à référendum, les demandes éventuelles seront annoncées par écrit à la Municipalité de Bex, commune siège de l'Association, dans les 10 jours qui suivent la publication dans la FAO, en conformité avec les articles 166ss LEDP.

Pour le Comité de direction de l'ARASAPE :
Le Président : Fabio Lecci La secrétaire : Eliane Desarzens